SYNDICAT NATIONAL DE L'ENTREPRISE CRÉDIT AGRICOLE

En cette période estivale, et dans l'environnement que chacun connait, la CR Nord de France et les organisations syndicales travaillent sur 3 sujets :

1. L'accord d'intéressement
2. La nouvelle Organisation Distributive
3. Le Télétravail

1 - L'accord d'intéressement

Nous vous livrons ici un extrait de la déclaration du SNECA qui clôturait la dernière réunion de travail de vos délégués syndicaux concernant le nouvel accord d'intéressement :

« Le SNECA a conscience que le contexte et la crise que nous traversons a un impact direct sur les résultats du Crédit Agricole et du même coup sur l'intéressement des salariés.

Comme nous l'avons exprimé lors des précédentes séances de négociation, il doit y avoir une prise de conscience de chacun. Cette situation, qui n'a pas échappé aux salariés, rend encore plus aléatoire que d'habitude le montant de l'intéressement qui sera versé.

Toutefois, l'engagement et l'investissement des salariés n'ont pas faibli pour autant depuis le début de la crise sanitaire.
Des échéances importantes arrivent rapidement : réorganisation du réseau distributif, projets des sièges entre autres… et les attentes et projets de l'entreprise seront ambitieux.
Nul doute que, comme toujours, les salariés de Nord de France seront au rendez-vous.
De tout cela il faut tenir compte pour assurer une certaine sérénité avec des résultats incertains sur les 3 prochaines années, durée du nouvel accord.

Aussi, le SNECA pense que nos positions et propositions réciproques sont désormais très proches et sera signataire de ce qu'il qualifie d'un bel accord »

Voici donc comment sera déterminée la prime d'intéressement dans l'accord qui sera signé prochainement :

- **12% du Résultat Net Social de la CR**
- **+ Une enveloppe fixe de 7 M€**
- **+ Un supplément de 1M€ versé si l'IRC stratégique est supérieur ou égal à 11** (11 étant l'IRC atteint en 2019)

Le montant de l'enveloppe ainsi calculée est plafonné à 20 M€
En outre, le plafonnement individuel reste à ½ PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale fixé à 41 136 € en 2020) même si la loi PACTE autorisait à remonter ce plafond à ¾ PASS.

Pour mieux illustrer la portée de cet accord, disons qu'une enveloppe de 20M€ serait versée pour un Résultat Net Social (RNS) à 100 M€.
Avec le précédent accord, il nous aurait fallu atteindre 150M€ de RNS pour obtenir le même montant.

Pour rappel, en 2020 c'est 19 M€ qui ont été versés (18 + 1) pour 134 M€ de résultats.

2 - La nouvelle Organisation Distributive

La Direction et le cabinet Nouvelles Donnes préparent une adaptation de nos organisations à l'environnement **bancaire** mouvant mais aussi sur les métiers **de l'assurance** et enfin sur le troisième métier de la CR, **l'immobilier.**
Ce projet va se traduire par des évolutions de priorités professionnelles pour nombre d'entre nous et, pour un certain nombre plus réduit, par des changements de métier **source d'opportunités** mais aussi pour certains d'interrogations ou d'inquiétudes.

Nous tenons, en cette période de vacances pour beaucoup, à vous préciser que le SNECA est, et sera vigilant, aux conséquences de ces évolutions sur les métiers et sur les activités de chacun, afin que le bien-être au travail ne soit pas qu'une posture. Chacun doit avoir envie de venir au travail en se levant le matin.

Des points plus sensibles ont été identifiés et feront l'objet de négociations à la rentrée avec les porteurs du projet, notamment :

- L'évolution du rôle des actuels Responsables d'Agence, seconds, DA, DAA et missions habitat
- L'organisation des CRC, des agences à 2 ou 3 personnes
- Les moyens pour atteindre les ambitions affichées en Assurance et en Crédit
- Le rôle et l'accompagnement des trios managériaux sur les futurs secteurs : qui choisit leur spécialité et comment se spécialisent-ils ?
- La structuration et les ambitions de la banque privée
- La pesée des nouveaux postes
- Les passerelles demain pour évoluer vers le management d'équipe

Cette liste n'est pas limitative et nous sommes à l'écoute de vos interrogations **auprès de chacun de vos représentants**.

3 - Le Télétravail

Vous êtes nombreux à vous interroger sur la fin précipitée du télétravail alors que, pour bon nombre des pratiquants, l'expérience a été plus que réussie.
Nous avons noté toutes les remontées que vous nous avez transmises via vos responsables syndicaux.
Vous avez notamment plébiscité la sérénité, la capacité de concentration renforcée, la meilleure adaptation aux contraintes d'ordre privée, l'optimisation des plages horaires… etc.
Dès la rentrée, la Direction va engager de nouvelles négociations sur le Télétravail.
Nous nous souvenons que le Directeur a annoncé lors de la Cérémonie TEMPO que le télétravail était un chantier prioritaire.
Comptez sur nous pour porter vos aspirations sur le sujet.

Le SNECA, pour vous et avec vous.